

Redevance incitative d'abord

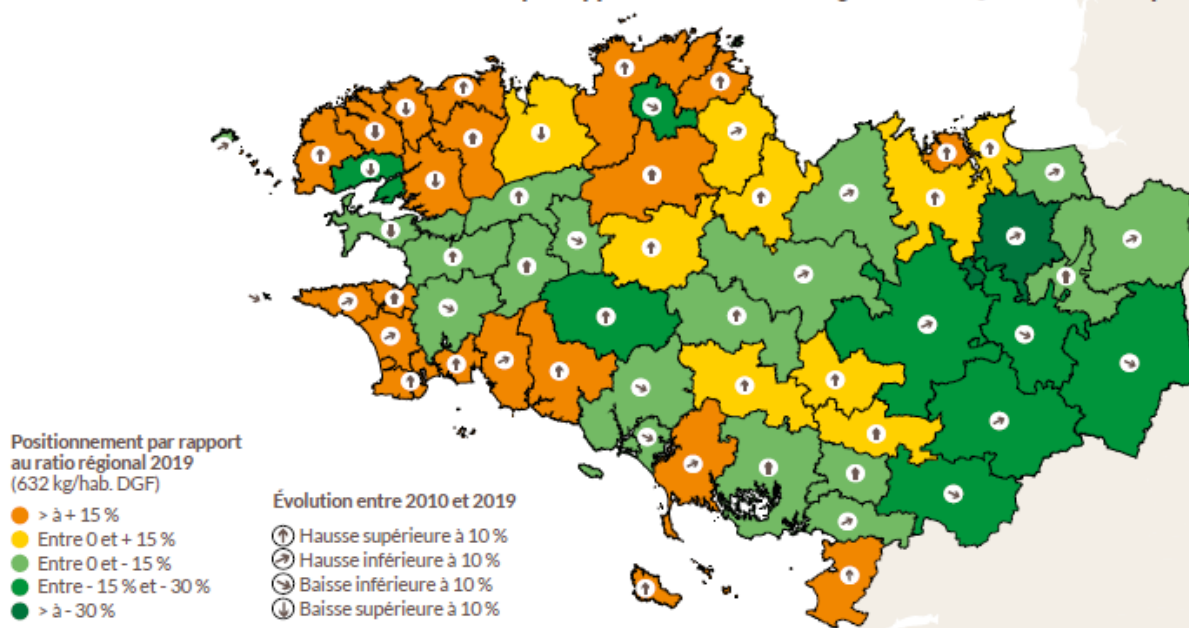
D'un point de vue général, parmi les deux sortes de tarification, la redevance est conforme au principe constitutionnel pollueur-payeur, ce qui n'est pas le cas de la taxe.

Il est avéré que la tarification incitative et surtout la redevance est un des meilleurs moyens de réduire les déchets ménagers et assimilés :

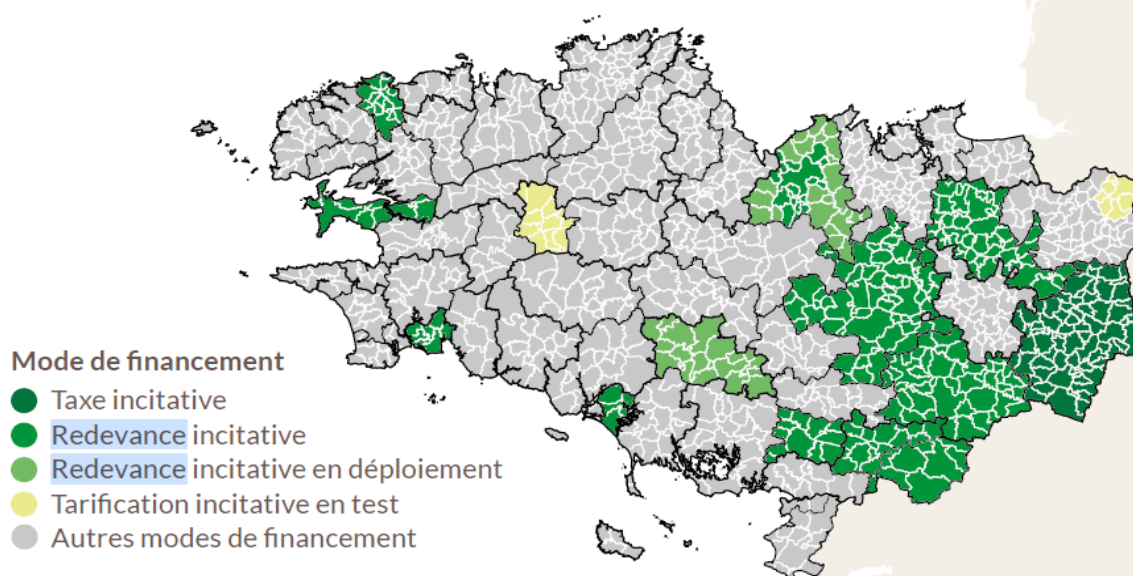
✓ Au niveau régional

Il y a une forte corrélation entre les territoires réduisant leurs DMA et ceux ayant une redevance incitative. Les cartes ci-dessous sont parlantes :

Positionnement des collectivités bretonnes par rapport au ratio de DMA régional en 2019 et évolution depuis 2010



Territoires bretons engagés dans une démarche de tarification incitative en 2021



Si la redevance incitative apparaît incontournable, elle ne suffit pas à elle seule à expliquer les bonnes performances. Une intercommunalité bretonne est exemplaire, celle du pays de Vilaine.

Elle a mis en œuvre simultanément la REOMI et la collecte en porte à porte des biodéchets.

Résultat : elle est passée de plus de 200 kg/hab/an d'OMR à moins de 80kg. Ces déchets sont valorisés en composts certifiés « matière fertilisante utilisable pour l'agriculture biologique »

✓ **Au niveau national :**

- **D'après l'ADEME**

Les collectivités en tarification incitative sont plus performantes que la moyenne nationale. Elles collectent en moyenne 132 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles (OMR) contre 249 kg/hab/an à l'échelle nationale, soit 47% de moins. Leurs performances sont également meilleures sur le tri sélectif : 105 kg/hab/an d'emballages, verre ou papier collectés, contre 82 kg/hab/an seulement en moyenne nationale, soit 28% de plus.

- **D'après Zero Waste France :**

Une étude de 2019 montre que 99 % des collectivités produisant moins de 150 kg/hab/an ont une tarification incitative. D'autre part, les collectivités en redevance incitative sont plus performantes que celles en TEOMi (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) et elles produisent en moyenne 31% moins d'OMR par hab/an que celles en TEOMi.

D'après la cour de comptes : « **L'efficacité de la tarification incitative a pourtant été confirmée par plusieurs études récentes, « Étude du commissariat général au développement durable de mars 2016 et étude de l'Ademe sur l'implantation de la tarification incitative - TI (bilan à mi-parcours TI AMO), 4 novembre 2021 »**

100 % de celles qui produisent moins de 100 kg d'OMR par habitant avaient recours en 2021 à une tarification incitative. La tarification incitative pousse également à l'optimisation des coûts de collecte et de traitement, comme l'ont observé les juridictions financières dans plusieurs territoires (communauté d'agglomération des Mauges et communauté urbaine de Besançon).

✓ **Conclusion :**

Les conclusions sont sans appel quant à la mise en place de la **tarification incitative** (facturation des déchets en fonction de la quantité produite), qui **apparaît incontournable pour atteindre de bonnes performances** et particulièrement efficace lorsqu'elle s'accompagne d'autres mesures de prévention des déchets.

De plus :

- Comme le répète l'ADEME : *"les collectivités particulièrement performantes sont aussi celles qui ont instauré la tarification incitative et qui ont mis en œuvre des stratégies de détournement des biodéchets habituellement collectés avec les OMR"*.
- **la réduction de l'empreinte environnementale n'est pas le seul bénéfice de ces bonnes performances : les territoires étudiés présentent également des coûts par habitant en moyenne 22% plus bas que les autres.**

Réfs. :

<http://www.smictom-paysdevilaine.fr/>

<https://www.zerowastefrance.org/tarification-incitative-outil-politique-ambitieuse-prevention/>

<https://www.zerowastefrance.org/clefs-succes-collectivites-francaises-produisent-moins-de-dechets/>

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230310-RPA-2023-dechets-menagers.pdf>

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5605-la-tarification-incitative-comment-ca-marche-.html>

[https://www.maire-info.com/dechets-menagers-l-ademe-plaide-pour-la-tarification-incitative-article2-28210#:~:text=La%20tarification%20incitative%20\(TI\)%20consiste,emballages%20et%20bio%2D%C3%A9chets](https://www.maire-info.com/dechets-menagers-l-ademe-plaide-pour-la-tarification-incitative-article2-28210#:~:text=La%20tarification%20incitative%20(TI)%20consiste,emballages%20et%20bio%2D%C3%A9chets)